

La pêche à la bonne info !



www.jobetudiant.be

Pourquoi c'est intéressant de s'affilier au Ticket Jeunes...

- Gratuit pour les étudiants et les apprentis de 15 à 25 ans!
- Protection juridique gratuite (assistance et défense)
- Accès gratuit aux informations et aux services des Jeunes CSC sur les jobs étudiants, la fin des études, les allocs familiales, les contrats de travail...
- Accès gratuit aux activités et aux projets régionaux : projets à l'étranger (Québec, Brésil, Roumanie,...), théâtre, Internet, réflexions et actions sur l'extrême droite, le commerce équitable, ta place en tant que jeune ...
- Si tu occupes un contrat de travail, renseigne-toi pour ta prime syndicale auprès de ton délégué-e d'entreprise CNE ou le responsable jeune CSC

Bulletin d'affiliation

Nom et prénom :

Adresse :

Tél :

E-mail :

N° de registre national (sur la carte sis) :

Date de naissance :

Entreprise :

Je suis étudiant Je suis apprenti

Je suis employé dans le cadre d'un contrat de travail employé ou ouvrier

Je souhaiterais être informé des activités régionales des JCSC

Signature :



Garde la pêche!

Depuis le 1er Octobre 2005, la loi sur les jobs étudiants a changé ! Pour ne pas te faire attraper sois attentif à :

- Ne dépasse pas les 240 heures de travail par trimestre pour pouvoir garder le droit aux allocations familiales ;
- Sois attentif à ne pas dépasser le montant de 5940 € annuellement pour pouvoir rester fiscalement à charge de tes parents.
- Lorsque tu signes ton contrat, vérifie si tu as un contrat « jobiste » avec réductions de charges sociales et 2 périodes de 23 jours de travail possibles (pendant l'année et/ou durant les vacances d'été) ou un contrat de travail. Tu ne peux pas combiner les 2 systèmes.
- Dans le cadre d'un contrat « jobiste »,
une heure de travail entamée = une journée de travail !



Nous sommes aussi à la pêche d'infos

Afin de pouvoir au mieux te donner les meilleures infos et défendre au mieux tes droits, n'hésite pas à nous faire parvenir ton expérience, tes réactions sur ton job étudiant.

Si tu as des problèmes (heures sup, rupture de contrat, ...), prends contact avec le délégué d'entreprise ou le responsable jeune.

CNE Bruxelles
Rue Pletinckx 19
1000 Bruxelles
02 508 87 70

Jeunes CSC Bruxelles
cne.bruxelles@acv-csc.be
02 508 89 28
bruxelles@jeunes-csc.be

CNE Brabant-Wallon
Rue des Canonnières 14
1400 Nivelles
067 88 46 90

Jeunes CSC- Brabant-wallon
067 88 46 11
brabantwallon@jeunes-csc.be


www.cne-gnc.be


www.jeunes-csc.be

www.jobetudiant.be